

Délibération n°15-2019



Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 13

Nombre de votants: 15

Date de la convocation: 11 décembre 2018

Président: Charles DAYOT,

Présents:

M.Charles DAYOT, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Catherine DUPOUY, M. Jean-Marie ESQUIE, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, Mme Rachel DURQUETY, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre-Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET.

Absents excusés:

M. Nicolas TACHON

Mme Véronique BELIOT-FOY

Absents:

M. David BASLE

M. Renaud LAGRAVE

Pouvoirs:

M. Nicolas TACHON, absent, donne pouvoir à Mme Delphine SALEMBIER

Mme Véronique BELIOT-FOY, absente, donne pouvoir à Mme Françoise DUBERGEY

Secrétaire de séance:

Mme Delphine SALEMBIER

Objet: Groupement de commandes en matière de fournitures et services techniques divers.

Rapporteur: Delphine SALEMBIER

Note de synthèse et projet de délibération

Par convention en date du 24 octobre 2016, Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et le CCAS de Mont de Marsan ont décidé de grouper leurs achats en matière de fournitures et services techniques divers. Le CIAS du Marsan a intégré ce groupement en 2018.

Ce groupement de commandes a pour objet la passation et l'exécution des marchés de fournitures nécessaires au fonctionnement des équipes des parcs techniques.

Mont de Marsan Agglomération a été désignée pour coordonner le groupement de commandes et a en charge de mener toute les procédure de passation et l'exécution des marchés publics ou accords-cadre qui conclus, au nom et pour le compte du groupement, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les marchés publics et accords-cadres sont attribués par la Commission d'appel d'offres de Mont de Marsan Agglomération.

Il est intéressant, pour le Théâtre de Gascogne, d'intégrer ce groupement, pour tout ou partie des achats concernés.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver le projet de convention d'adhésion ci-annexé.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la convention en date du 24 octobre 2016 portant groupement de commandes entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et le CCAS de Mont de Marsan pour des achats en matière de fournitures et services techniques divers, étendue en 2018 au CIAS du Marsan,

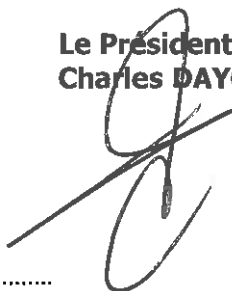
Considérant l'intérêt pour la Régie du Théâtre de Gascogne d'adhérer à ce groupement,

Approuve l'adhésion de la Régie du Théâtre de Gascogne au groupement de commandes constitué entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan, le CCAS de Mont de Marsan et le CIAS du Marsan, pour des achats en matière de fournitures et services techniques divers.

Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A saint Pierre du Mont, le 17 janvier 2019

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en préfecture le 28/01/19
Affichage le 29/01/19